



Nombre des Membres du
Conseil Municipal élus : 27

Nombre des Membres en
fonction : 27

Nombre des Membres qui
ont assisté à la séance :

Nombre de pouvoirs :

Nombre de votants :

Convoqués le 24/09/2026

Approuvée
Pour : 22
Contre : 5

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 01^{er} OCTOBRE DEUX MILLE VINGT SIX

Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni au Grand Salon de l'Hôtel de Ville en séance publique
sous la présidence de M. Serge JURCZAK, Maire

Etaient présents : M. Grégory MOCA, M. Abdelkarim KHACHEÏ, Mme Stéphanie BOHLER, M. Dominique DI MARCO, Mme Véronique DEMMER, M. Pietro VASCO, M. Jean Baptiste GORETTI, M. Pascal SEILER, M. Thierry HENRY, Mme Catherine SANGALETTI, M. Laurent BERTAZZO, Mme Pauline RICARD, Mme Béatrice DOEBLE, Mme Camille ALONZI, Mme Aurélie GLANZ, M. Sacha RUYSSINCK, M. Serge LEGRAND, Mme Nathalie BUCCI, M. Alexis CESARO, M. Marian CHAUSSET et Mme Fanny MENTION.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Anne Marie SECRETI a donné pouvoir à Mme Véronique DEMMER.
Mme DJOUHA Janot a donné pouvoir à M. Dominique DI MARCO.
M. Christophe FERRY a donné pouvoir à M. Grégory MOCA.
Mme Nicole WEBER a donné pouvoir à Mme Aurélie GLANZ.
Mme Isabelle STELLITTANO a donné pouvoir à M. Serge JURCZAK.

Secrétaire de séance : M. Sacha RUYSSINCK

Point n°12 : Modification des horaires d'ouverture de la bibliothèque et évolution du fonctionnement du service

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la bibliothèque se réorganise au regard de la fréquentation du service notamment le samedi. En effet hormis quelques habitués, le samedi n'attirait pas plus de public qu'un autre jour en semaine. Dans le même temps, les parents qui viennent chercher leurs enfants le lundi à l'école désiraient une ouverture le lundi pour déposer des livres ou en emprunter.

Les nouveaux horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Le lundi : 9h00-12h00 et 13h30-17h30

Le Mardi : 13h30-17h30

Le Mercredi : 09h00-12h00 et 13h30-17h30

Le Jeudi : 13h30-17h30

Vendredi : 13h30-17h30

L'ouverture du samedi est donc supprimée.

De plus, le fonctionnement de la bibliothèque évolue avec la constitution d'une équipe de QUATRE bénévoles qui se sont spontanément manifestées auprès de la bibliothèque. Leur disponibilité et leur appétence pour la Culture et la lecture ont retenu l'attention de la Commune. Ces bénévoles pourront suivre des formations auprès de la Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques. Les frais de déplacement leur seront remboursés dans le cadre des formations dispensées par le Département.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver les nouveaux horaires d'ouverture de la bibliothèque et de l'autoriser à signer une convention de bénévolat avec les futurs bénévoles de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE les nouveaux horaires d'ouverture de la bibliothèque.

AUTORISE le Maire à conclure avec chaque bénévole une convention de bénévolat précisant notamment ses missions, les conditions d'intervention, les règles de sécurité et les modalités de remboursement des frais engagés.

Le Maire,
Serge JURCZAK

